

**Membres du BEx présents** : François Durand, Florence Goret, Loïc Le Baccon, Georges Le Pallec, Francis Poulain, Eric Poulhe

**Membres du BEx excusés** : Isabelle Briois

**Membres invités** : Claire Moal, Eleni Tsioli Vassiliadis

**Membre invités excusés** : Emmanuel Brugvin

**Liste de diffusion** : Membres du conseil d'administration, président.e.s de structures (membres affiliés et agréés), collaborateurs du Comité

La séance a débuté à 20h30

1. INFORMATIONS			
	BEx	Élu/Prof.	Échéance
<b>1.1 Général</b>			
<p><b>1.1.1 Stade nautique Olympique d'Île-de-France</b></p> <p>Un comité des usagers s'est tenu le 14 décembre 2022. Pascal Collado, président de Vaires Torcy Loisirs, a donné des informations sur les travaux concernant les espaces nautiques et notamment le stade d'eau vive : rehaussement de l'amont de la rivière, construction d'une passerelle, réfection du système de pompage et du convoyeur. Il a également confirmé que la convention d'occupation du site serait tripartite avec IDLVT et le CREPS, et que le sujet d'indemnisation des usagers, en contrepartie de la mise à disposition exclusive du site pendant quatre mois, est toujours en cours d'instruction avec les différentes parties prenantes.</p> <p>Le Comité a rencontré le COJO Paris 2024, à Vaires-sur-Marne, le 10 janvier 2023. Tous les espaces occupés par le Comité devront être libérés du 28 juin au 8 octobre 2024. Certains pourront être condamnés et permettre un stockage durant la période, mais sans accès. Les conditions d'indemnisation pour le déménagement et la continuité d'exploitation ne sont pas connues. L'estimation budgétaire pour le déménagement, le stockage et l'occupation de bureaux temporaires, est comprise entre 70 000 € et 90 000 €.</p> <p>Compte tenu des améliorations constatées sur le site, la totalité des factures IDLVT et une partie de celles du CREPS ont été réglées. Subsistent des divergences sur la gestion du service du stade d'eau vive et le loyer, dont la répartition des parties communes n'est pas claire. Ces factures sont bloquées. Pascal Collado et Eric Poulhe ont échangé le 31 janvier 2023 sur les différentes problématiques confirmées par courrier envoyé le 5 février par Eric Poulhe, avec une copie au CREPS et à IDLVT. Pascal Collado a planifié une réunion le 22 février avec Eric Poulhe, Michel Godard, directeur du CREPS, et Sébastien Laffont, directeur IDLVT.</p>	EPO	EPO/CMO	09/02/23
<b>1.2 Services</b>			
<p><b>1.2.1 Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024</b></p> <p>Le Comité Île-de-France est totalement impliqué dans le projet de la Tribu de la FFCK des Jeux Paris 2024. Eric Poulhe participe à l'élaboration du projet avec le service Communication de la FFCK et les synergies à mettre en œuvre sur le territoire. Quatre réunions se sont tenues, le 8 et 15 décembre 2022, le 3 et 25 janvier 2023.</p> <p>La FFCK et le Comité ont rencontré la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne le 31 janvier, en présence de Ganny Dinally, président de Torcy Canoë Kayak pour envisager les différentes options d'organisation et d'accueil sur le territoire. La visite du club a permis de confirmer le potentiel du site pour réunir la Tribu durant les Jeux, et proposer des animations nautiques.</p> <p>Trois pôles principaux de célébration sont envisagés en Île-de-France : la Maison des sports de pagaie à l'entrée du stade pour l'accueil des personnalités nationales et internationales, la base de Torcy pour les membres de la Tribu, avec et sans billet, le Club France au parc de la Villette ouvert au grand public.</p> <p>Une note d'orientation rédigée par la FFCK, avec une contribution des comités, régional et départemental, a été transmise dans ce sens à la sous-préfecture de Torcy.</p> <p>Comme évoqué lors de la table ronde du projet de développement sur les Jeux Paris 2024, le Comité souhaiterait avoir également plusieurs sites de célébration associant les clubs qui ont le souhait de proposer des espaces d'accueil et d'animation, et plus particulièrement ceux qui auront des athlètes engagés dans les épreuves.</p> <p>Un temps d'information, avec une intervention de la FFCK, est prévu à l'assemblée générale du 18 mars prochain.</p>	EPO	EPO	09/02/23

1.3 Développement			
<p><b>1.3.1 Enquête sur la sécheresse de 2022 en Île-de-France</b></p> <p>La commission nationale Espaces Sites Itinéraires et Navigation durable (CNESIND) a publié dans la newsletter de la Fédération, une enquête sur les conséquences de la sécheresse 2022 sur ses structures. Le Comité l'a relayé auprès des structures franciliennes le 31 janvier 2023. En parallèle, le Service Aménagement Territoires et Équipements de la FFCK a été auditionné le 30 janvier par l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable), l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), l'IGA (Inspection générale de l'administration) et le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) dans le cadre d'une mission d'inspection interministérielle sur les conséquences socio-économiques de la sécheresse 2022. Les thématiques rejoignent celles abordées dans l'enquête de la CNESIND. Les conclusions, avec des données factuelles, sont attendues pour le 15 février.</p>	GLP	GLP/CHu	09/02/23
<p><b>1.3.2 Affiliation de la section Canoë-Kayak, de l'Association de la jeunesse sportive courneuvienne</b></p> <p>La demande d'affiliation de l'Association de la jeunesse sportive courneuvienne a été validée et confirmée le 7 février par la FFCK. Le siège et le lieu d'activités se trouvent à La Courneuve (93120). La FFCK a rattaché la structure au comité de Seine-Saint-Denis sous l'identifiant d'affiliation 9307.</p>	GLP	GLP/CHu	09/02/23

## 1.4 Activités

2. DÉCISIONS				BEx	Élu/Prof.	Échéance
<b>2.1 Général</b>						
<p><b>2.1.1 Organisation de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023</b></p> <p>Tenu par une association d'étudiants, le tiers-lieu ESS'pace situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement à Paris, est proposé aux élus pour accueillir l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023, à 9 heures. L'espace équipé, et totalement aménageable, peut accueillir 80 personnes assises et 130 personnes debout. La prestation du petit-déjeuner et le buffet déjeunatoire est intégré dans le coût de la prestation pour un montant de 4 158,15 €. Une communication avec la date et le formulaire de présences sera envoyée aux représentants de l'assemblée (collèges I, II et III) et aux membres invités dans les prochains jours. La convocation, l'ordre du jour et les annexes seront envoyés dans les délais statutaires, soit 15 jours avant la date de la réunion.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide le lieu proposé.</a></p>	EPO	GLP/ETV	18/03/23			
<p><b>2.1.2 Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023</b></p> <p>Cf Annexe 1</p> <p>L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023 est présenté pour un envoi aux représentants de l'assemblée (collèges I, II et III) dans les délais statutaires, soit 15 jours avant la date de la réunion.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide l'ordre du jour qui sera présenté au conseil d'administration du 23 février 2023.</a></p>	GLP	GLP/ETV	18/03/23			
<p><b>2.1.3 Représentant.e.s et suppléant.e.s. à l'assemblée générale de la FFCK du 1<sup>er</sup> avril 2023</b></p> <p>Eric Poulhe, Loïc Le Baccon et Francis Poulain se proposent comme représentants titulaires du Comité à l'assemblée générale de la FFCK du 1<sup>er</sup> avril 2023 ; François Durand, Georges Le Pallec et Isabelle Briois comme suppléant.e.s. Cette liste sera présentée à l'assemblée générale ordinaire du samedi 18 mars 2023 pour approbation.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx acte les noms des trois titulaires et suppléant.e.s proposés</a></p>	EPO	GLP/ETV	18/03/23			
<p><b>2.1.4 Motions écrites à l'assemblée générale de la FFCK du samedi 1<sup>er</sup> avril 2023</b></p> <p>L'assemblée générale ordinaire du Comité du 18 mars 2023 doit entériner les motions écrites des structures franciliennes qui seront présentées à l'assemblée générale de la FFCK du 1<sup>er</sup> avril. Il est demandé, aux présidents des clubs de transmettre leurs motions au Comité, par courriel, avant le 6 mars. Elles seront validées au BEx du 9 mars 2023 avant présentation à l'assemblée générale régionale.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide la procédure proposée.</a></p>	GLP	GLP/ETV	09/03/23			

<p><b>2.1.5 Distinctions fédérales</b></p> <p>Les propositions de médailles fédérales reçues au Comité avec leurs sponsors sont les suivantes : Joël Dugay (Union Sportive de Créteil), Michel Prévost (A.S. Corbeil-Essonnes CK), Philippe Bush (Canoë Kayak Club des Meulières), Florence Goret (bureau exécutif du Comité). Au regard de l'annexe 11 du règlement intérieur de la FFCK, deux candidatures remplissent les critères de la médaille de bronze fédérale : Florence Goret et Philippe Bush. Les informations sur les parcours respectifs des deux autres candidats ne sont pas suffisantes pour remplir les critères du règlement qui impose, par ailleurs, la parité dans les dossiers présentés. Les résultats seront publiés par la FFCK à l'issue du Conseil Fédéral du 11 mars 2023.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx approuve, à l'unanimité, la présentation des candidatures de Florence Goret et Philippe Bush.</a></p>	GLP	GLP/CHU	11/03/23
<p><b>2.1.6 Distinctions régionales</b></p> <p>Lors de sa réunion du 11 janvier 2023, les élus du bureau ont retenu trois catégories pour les distinctions régionales à l'assemblée générale du 18 mars 2023. Une liste de récipiendaires a été soumise aux élus pour validation.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide la liste des récipiendaires qui seront invités à l'assemblée générale.</a></p>	GLP	GLP/ETV	18/03/23
<p><b>2.1.7 Représentants auprès de l'AFCAM (Association française du corps arbitral multisports)</b></p> <p>L'AFCAM Île-de-France a sollicité le Comité pour le renouvellement de l'adhésion 2023 et la nomination de trois représentants. Eric Poulhe, Michel Jomin et Gilbert Blouin seront proposés comme représentants.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide les noms des trois représentants et les remercie.</a></p>	EPo	EPo/ETV	09/02/23
<p><b>2.1.8 Charte de la mixité</b></p> <p>Les sources du poster de la charte de la mixité ont été fournis par le dessinateur. Destinés à être affichés dans les clubs, les posters seront imprimés au format A3 pour une distribution aux structures, à l'assemblée générale du 18 mars, en contrepartie de la signature de la charte qui formalisera leur engagement dans la voie d'une plus grande mixité. Chacun des 9 dessins sera disponible au format numérique (couleur et noir &amp; blanc) pour un usage à la discrétion des structures. La charte de la mixité vient clore les travaux du groupe de travail Mixité initié en 2014.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le projet de poster et de charte est validé.</a></p>	FGo	FGo/CMo	09/02/23
<b>2.2 Services</b>			
<p><b>2.2.1 Présentation des comptes 2022</b></p> <p>Les comptes présentés aux élus ont été visés par le commissaire aux comptes et la commission des finances. Les premières analyses du compte de résultat confirment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la reprise des activités après deux années au ralenti du fait de la crise sanitaire : produits d'activités à +31,4 k€ et augmentation des charges d'exploitation à +44,3 k€,</li> <li>• la baisse des subventions, liée à la non-reconduction de subventions spécifiques des années précédentes : plan de sauvegarde de la Région Île-de-France, action « Mon été, ma Région », fonds de développement de la vie associative (FDVA),</li> <li>• un déficit d'exploitation brut de -33,2 k€, avant utilisation des fonds dédiés 2021.</li> <li>• L'utilisation des fonds dédiés à hauteur de 59,4 k€, et la facturation d'une prestation d'accompagnement de Nautisme en Île-de-France, permet de dégager un excédent net de +46,1 k€.</li> <li>• Il est proposé aux membres du BEx d'affecter 46 k€ en fonds dédiés pour les années 2023 et 2024, afin de reconduire l'accompagnement des commissions dans leurs différentes actions. Le solde des fonds dédiés présent au bilan du 31 décembre 2022 sera ainsi de 71,6 k€.</li> </ul> <p>Le Comité a deux ans pour conforter un modèle économique assurant un équilibre d'exploitation régulier.</p> <p>Le total du bilan 2022 est à 589,5 k€, soit une augmentation de 40 k€ par rapport à 2021. La hausse est liée aux litiges avec IDLVT et le CREPS (72 k€), qui augmentent mécaniquement les dettes fournisseurs et les disponibilités.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide la proposition d'arrêt des comptes 2022 qui sera présentée au conseil d'administration du 23 février 2023.</a></p>	LLB	LLB	23/02/23

<p><b>2.2.2 Proposition de budget 2023</b></p> <p>Après un rappel du processus budgétaire, Loïc Le Baccon présente un projet de consolidation des budgets qui ont été révisés par les responsables de budget à l'issue de la réunion du 6 janvier 2023.</p> <p>La consolidation donne un total des dépenses évalué à 477,8 k€ pour 142,1 k€ de recettes d'inscriptions, 189,9 k€ de subventions et 74,6 k€ de recettes diverses (dont 59,2 k€ de prestations de services et diverses locations), soit un déficit de 68 k€.</p> <p>La reprise des fonds dédiés de 71,6 k€, inscrits au bilan au 31 décembre 2022 pour accompagner les différentes commissions, permettra d'équilibrer le budget. Cependant, afin de préserver une partie de ces fonds dédiés pour l'année 2024 des Jeux Olympiques et Paralympiques, il sera demandé aux différents responsables de budget de dégager une marge budgétaire de 5%. Elle sera réalisée par l'augmentation des recettes et/ou la réduction des dépenses moyennes par action. Cela permettra de maintenir 27 k€ en fonds dédiés au 31 décembre 2023.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide la proposition de budget 2023 qui sera présentée au conseil d'administration du 23 février 2023.</a></p>	LLB	LLB	23/02/23
<p><b>2.2.3 Vestiaire promotionnel</b></p> <p>Un projet de vestiaire technique à l'attention des acteurs contribuant au développement du Comité a été voté au bureau exécutif du 8 décembre 2022. Afin de procéder à la commande des vestes, deux déclinaisons des logos du Comité et de la région Île-de-France sont présentées aux élus pour le flocage des vestes.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide une des deux déclinaisons proposées.</a></p>	EPo	EPo/GVA/CMo	09/02/23
<b>2.3 Développement</b>			
<p><b>2.3.1 Assemblées générales des structures franciliennes</b></p> <p>Est présentée ci-dessous la liste des prochaines dates connues d'assemblées générales des structures, avec les représentations identifiées d'un membre du bureau :</p> <p><u>Clubs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canoë Kayak Club des Meulières, samedi 11 mars 2023 à 10h, à Saint-Cyr-sur-Morin : pas de représentant</li> </ul> <p><u>Comités départementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité départemental de Seine-et-Marne, le 17 février 2023 à 20h à Meaux : François Durand</li> <li>• Comité départemental de l'Essonne, le jeudi 9 mars, à 19h, à Corbeil-Essonnes : Isabelle Briois</li> <li>• Comité départemental des Yvelines, le lundi 13 mars, à 20h30, à Meulan-en-Yvelines : à définir</li> </ul> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide la liste des représentants.</a></p>	GLP	GLP/CHu	09/02/23
<b>2.4 Activités</b>			
<p><b>2.4.1 Compte rendu de la commission Santé, sport et handicap du 5 décembre 2022</b></p> <p>Cf Annexe 2</p> <p>La commission a décidé de faire une journée dédiée à la santé le samedi 11 février. Philippe Grippon, président de la commission, et Eric Feuillard, président de la commission Eau calme, en sont les organisateurs.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide le compte rendu.</a></p>	FPo	FPo/CMo	09/02/23
<p><b>2.4.2 Compte rendu de la commission Formation du 9 janvier 2023</b></p> <p>Cf Annexe 3</p> <p>Le compte rendu n'appelle pas de remarque particulière.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide le compte rendu.</a></p>	EBr	SDa/EBr	09/02/23
<p><b>2.4.3 Compte rendu de la commission Mer du 31 janvier 2023</b></p> <p>Cf Annexe 4</p> <p>Il est proposé d'approuver le compte rendu en faisant néanmoins une observation sur la décision d'organiser, bien que le commission Mer ne soit pas référente sur cette pratique, un parcours d'eau vive en Île-de-France à Corbeil-Essonnes, Chelles, Cergy-Pontoise et Vaires-sur-Marne, pour une action de perfectionnement technique en mer. Il est rappelé, sur la pratique en eau vive, que le Comité supporte la commission Eau calme, pour un niveau de la pagaie jaune à verte, et la commission Eau vive pour un niveau au-dessus de la pagaie bleue.</p> <p>Décision ► <a href="#">Le BEx valide le compte rendu.</a></p>	EPo	EPo/GVA	09/02/23

3. ÉTUDE	BEx	Élu/Prof.	Échéance
3.1 Général			
3.2 Services			
3.3 Développement			
3.4 Activités			

La séance s'est terminée à 23h50

Prochain bureau : **JEUDI 09 MARS 2023**

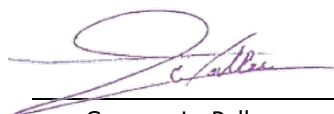
#### Annexes

Annexe 1 : Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023

Annexe 2 : Compte rendu de la commission Sport, Santé et Handicap du 5 décembre 2022

Annexe 3 : Compte rendu de la commission Formation du 9 janvier 2023

Annexe 4 : Compte rendu de la commission Mer du 31 janvier 2023



Georges Le Pallec,  
Secrétaire Général



Eric Poulhe,  
Président